



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 6 février 2024

Présidence : Anne-Marie Fischer, Présidente

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 01/2024 de la Municipalité du 4 décembre 2023 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder un crédit de construction d'une totalité de CHF 5'400'000.- TTC (cinq millions quatre cent mille) ;
2. d'autoriser la Municipalité de recourir à l'emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à cette étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Épalinges, le 6 février 2024.

La Présidente :

Anne-Marie FISCHER



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA